

Rabat, le 05 janvier 2024

CIRCULAIRE N° 6527/232

Objet : Classement dans le tarif du droit d'importation d'un produit dénommé "SOA-001".

Réf. : Article 45 ter du Code des Douanes et Impôts Indirects.

La question a été posée de connaître le classement dans le tarif du droit d'importation d'un produit dénommé "SOA-001".

Description et utilisation

Il s'agit d'une préparation présentée sous forme de poudre fine blanche de granulométrie de moins de 1,4 mm et composée de :

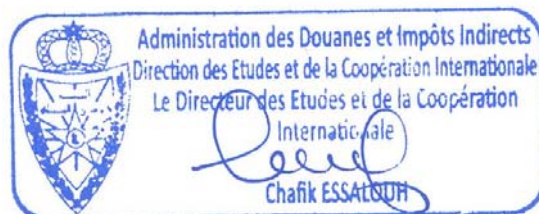
- 98,6% de saccharose ;
- 1,4% d'acide oxalique ;
- 0,0002% de sulfates ; et
- 0,001% de cendres.

Cette préparation, conditionnée dans des sacs de 25kg en polypropylène, est destinée exclusivement à un usage industriel, à savoir la purification d'éléments de moteurs électriques, de batteries et d'éoliennes, cirage de marbre, tannage du cuir, etc.

Classement :

De ce qui précède, le produit dénommé "SOA-001" est une préparation pour l'industrie chimique, classée à la sous-position 3824.99 du Système harmonisé, sous-position tarifaire 3824.99.00.99 et ce, par application des RGI 1 et 6.

Toute difficulté d'application sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.



SGIA/Diffusion/05-01-24/15h00

www.douane.gov.ma

شارع النخيل، حي الرياض - الرباط - المغرب • الهاتف: +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • الرقم الإقتصادي: 080100 7000
الفاكس: +212 537 71 78 15/14

Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15